

QUAND ET COMMENT UTILISER LE COMPOST PRODUIT ?

► **Dès 6 mois, utilisez-le en paillis :** étalé en fines couches (3-8 cm), il finira de se décomposer sur place et se transformera ainsi en humus structurant et nourrissant. Il peut ainsi, tout en améliorant les qualités physiques et nutritives du sol, protéger les parterres de votre résidence des mauvaises herbes.

► **À partir de 12 mois, utilisez-le comme amendement :** mélangez-le à de la terre « pauvre », par exemple à la place du terreau pour les plantes à repoter. Les personnes chargées de l'entretien des espaces verts de la résidence, en accord avec le bailleur, peuvent aussi en étaler (2 à 10 cm) avant de procéder à la plantation des plants d'ornement. Le compost ne doit pas être enfoui. Au contraire, il faut lui laisser quelques jours pour s'équilibrer avec la terre avant de faire les plantations. La distribution du compost aux habitants pourra être un moment convivial dans la résidence, l'opportunité aussi de montrer le résultat obtenu aux habitants ne compostant pas encore leurs déchets de cuisine et de maison.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

► Contactez l'animatrice compostage / 02 98 98 86 26 / compost@quimper.fr

► Contactez la direction de l'Environnement 02 98 98 89 67

► Consultez le site Internet : www.quimper-communaute.fr rubrique « collecte des déchets »



avec le soutien financier de :



Graphisme : Véra Lucas / Charte graphique : Rhodamine
IMPRIMÉ PAR PEF C10-31-1283



affranchir
au tarif
lettre



QUIMPER COMMUNAUTÉ

Pôle Déplacement, Voirie, Environnement
44 place Saint-Corentin
BP 1759
29107 Quimper Cédex

Composter en habitat collectif



Compostage collectif mode d'emploi

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Le compostage est un processus naturel de dégradation de la matière organique par les micro et macro-organismes du sol en présence d'air et d'eau. Il produit, au bout de 12 à 18 mois, du compost mature, brun et homogène avec une bonne odeur de sous-bois. En apportant de la vie dans le sol, le compost améliore les propriétés physiques et biologiques.

POURQUOI COMPOSTER ?

Le compostage permet de réutiliser certains déchets biodégradables de cuisine et de maison pour fabriquer soi-même un amendement naturel et gratuit pour les jardinières de son balcon et les plantes d'intérieur ou les espaces verts de la résidence. Composter, c'est réduire, à la source, le volume des ordures ménagères pris en charge par la collectivité. C'est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement car elle diminue les transports et l'incinération des déchets.

QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

► Les déchets de cuisine



coquilles d'œuf écrasées



restes de pain, riz, pâtes, semoule



épluchures, restes de légumes ou de fruits



marc de café et filtres



thé et sachets

► Les déchets non alimentaires



essuie-tout



pelouse



fleurs fanées



feuilles mortes et fraîches



tailles de haies broyées



EN PRATIQUE, DANS VOTRE RÉSIDENCE ?

► À la maison

je mets tous les déchets compostables dans le bio-seau fourni par Quimper Communauté; direction l'aire de compostage. Je les mélange de manière superficielle à ce qui est déjà en cours de décomposition.

► Une ou deux personnes, dénommées «relais compostage» formées par Quimper Communauté, seront chargées de contrôler les dépôts et la bonne marche du processus (aération, humidité...) et d'aider les habitants si besoin.

ADOPTEZ LE COMPOSTAGE AVEC QUIMPER COMMUNAUTÉ !

La quantité des déchets biodégradables est en moyenne de 100 kg par habitant et par an. Parmi ces déchets, beaucoup peuvent être compostés. Selon le nombre de foyers volontaires dans votre immeuble pour composter ces déchets, l'aire de compostage sera constituée d'un ou plusieurs composteurs.

Dans le cadre de son plan de prévention de la production de déchets, Quimper Communauté propose aux habitants de l'agglomération, vivant en appartement, après accord du bailleur, d'équiper leur résidence de composteurs domestiques à usage collectif.

Comme pour les particuliers, deux tailles de composteur sont disponibles à prix réduit :

- 15 € pour le 400 litres
- 25 € pour le 600 litres

COMMENT FAIRE POUR RÉSERVER UN COMPOSTEUR ?

Vous devez habiter sur le territoire de Quimper Communauté (Ergué-Gabéric, Guengat, Plogonnec, Plonéis, Plomelin, Pluguffan, Quimper).

► Complétez et renvoyez le coupon-réponse ci-dessous afin que l'animatrice compostage puisse prendre contact avec vous.

► Contactez directement l'animatrice compostage : 02 98 98 86 26 ou par courriel compost@quimper.fr

► Ensemble, vous pourrez étudier la faisabilité de votre projet et définir la suite de la démarche.



**COUPON-RÉPONSE
COMPOSTAGE
EN PIED D'IMMEUBLE**
à compléter en lettres majuscules

Prénom / Nom

Tél / courriel
afin de vous contacter facilement si besoin

Adresse de votre résidence

Code postal

Ville

**Nom du syndicat de copropriété
ou du bailleur gérant la résidence**

Date

Signature